Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210922-46-2021-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

01 septembre 2021

Date de la réunion :

22 septembre 2021

N°46.2021

Objet de la délibération :

Administration Générale – Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un bureau à usage médical – Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **22 septembre 2021**

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 15 novembre 2021) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un **le 22 septembre, à 15h30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Christophe THORIN

Suppléants : Jean COLY suppléant de Cécilia NAUCHE,
François GAUTRY suppléant d'Annick BARRÉ

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Jean COLY
Régine VASSAUX a donné pouvoir à Claire GRANGER

Membres titulaires excusés : Annick BARRÉ, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Madame Sylvie HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Christophe THORIN a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire de pouvoir bénéficier de prêt de locaux afin d'effectuer les visites médicales de ses agents situés à la Direction Départementale du 41.

En effet, suite au départ à la retraite de leur médecin du travail, le Docteur ROBERT, qui effectuait les visites médicales dans les locaux de la DDT (actuellement en cours de déménagement), cette administration ne sera plus en mesure d'accueillir les agents de l'ARS, 17 agents, sachant que les visites médicales ont lieu tous les 5 ans.

Dans sa demande, l'ARS précise que la fréquence d'occupation, d'un bureau médecin, serait d'environ une fois par mois.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210922-46-2021-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Le Président propose de répondre, favorablement, à cette demande de prêt de locaux, de façon expérimentale et à titre gracieux, jusqu'au 31 décembre 2021.

A ce titre, un projet de convention est joint, en annexe.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de répondre favorablement à la demande de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, pour le prêt de locaux médicaux,

- d'acter que cette mise à disposition gracieuse de locaux est expérimentale jusqu'au 31 décembre 2021,

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, document joint en annexe,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 28 septembre 2021
Exécutoire le : 28 septembre 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 22 septembre 2021

Le Président

Eric MARTELLIERE

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210922-46-2021-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN BUREAU A USAGE MEDICAL

Entre : Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDGFPT 41) – 3 rue Franciade – 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Et

L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire (ARS) – 131 rue du Faubourg Bannier BP 74409 – 45044 ORLEANS Cedex 1

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'un bureau médical au profit du médecin de prévention de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire pour assurer le suivi médical des agents de la Délégation départementale de Loir-et-Cher de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire

Article 2 : Jour de présence

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher retient le vendredi comme jour de mise à disposition d'un bureau à usage médical aux horaires suivants : 8 h 30 – 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire s'engage un mois avant la date d'occupation à confirmer auprès du service médical du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher au 02.54.56.68.51 la réservation du bureau et à prévenir dans le même délai de son éventuelle inoccupation.

Article 3 : Description du bureau à usage médical

Le bureau d'une superficie de m2 comprend :

- Un bureau
- Un fauteuil
- Deux chaises
- Une table d'examen
- Un marche-pied
- Un paravent
- Une balance
- Un meuble bas fermant à clé
- Une imprimante
- Un téléphone
- Une toise
- Une échelle de Monoyer
- Un négatoscope

  Un ventilateur

PROJET

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210922-46-2021-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Article 4 : Obligations des parties

En dehors de la présence de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher garde l'usage intégral du bureau à usage médical mis à disposition.

Le bureau à usage médical est mis à disposition à titre gracieux pour une durée de quatre mois, une journée par mois, le vendredi.

L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire est juridiquement responsable des personnes convoquées par ses soins.

L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire s'engage à fournir au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité dans le cadre des locaux mis à sa disposition à titre gracieux.

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher fournit le mobilier du bureau. L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire se chargera de fournir les matériels et équipements médicaux ou informatiques nécessaires aux examens que le médecin de prévention réalisera.

Article 5 : Durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre mois. Elle prend effet au 1er septembre 2021 et se terminera le 31 décembre 2021. Elle peut être dénoncée par écrit dans le respect d'un délai de deux mois avant la fin de son expiration.

Fait en deux exemplaires

A La Chaussée-Saint-Victor,

Le

Le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher,

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire,

Eric MARTELLIERE

PROJET